



MOSELLE FIBRE

Objet : Stratégie d'emprunt 2023

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 24 JANVIER 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-248</p>
--

Le 24 janvier 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre TACCONI.

Etaients présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Francis BECK, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Bernard TREUVELO, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaients présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, Mme Brigitte TORLOTING.

Etaients Absents/Excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, M. Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Arnel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, M. Dominique LEROND, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

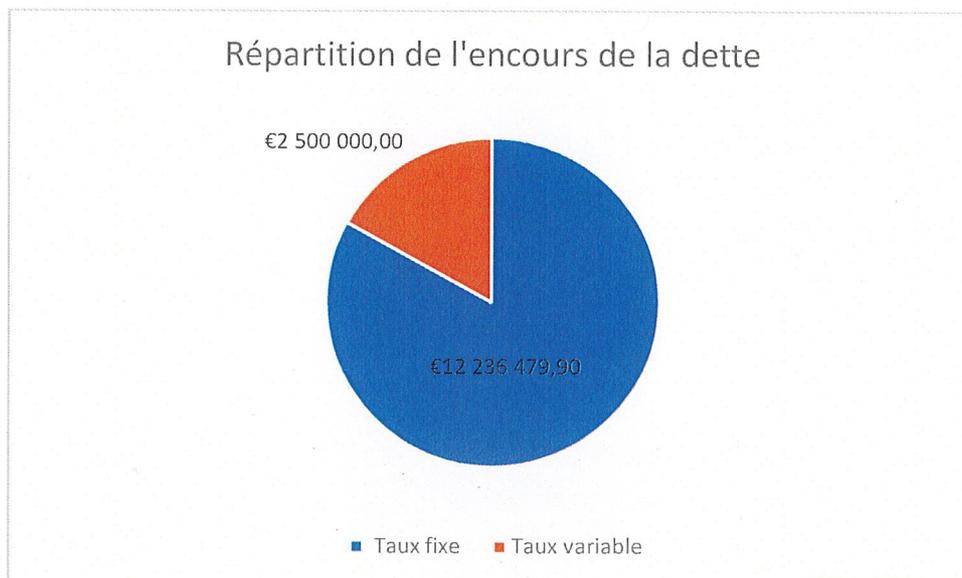
Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-2-1 ;

VU le rapport n° CSR 2022-248 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 24 janvier 2023.

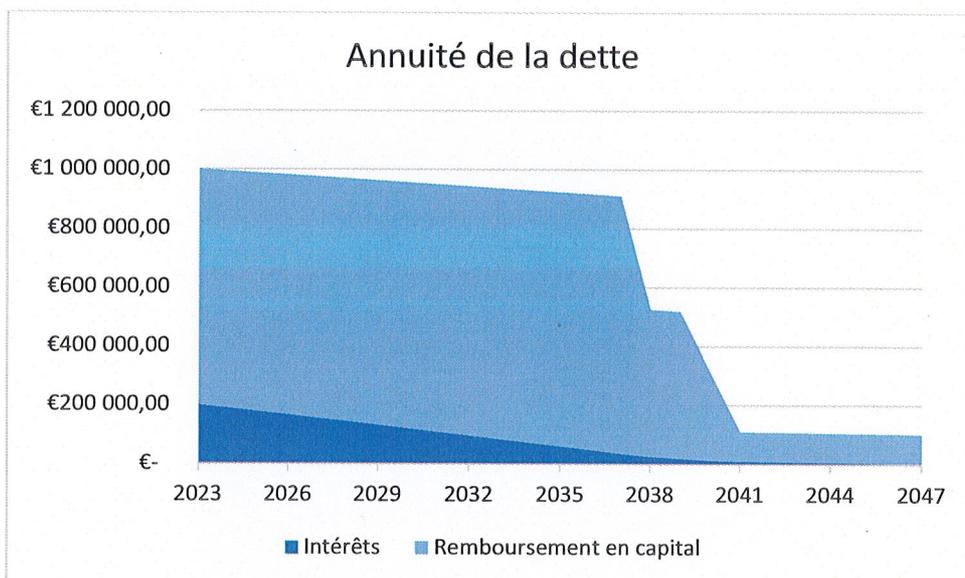
CONSIDERANT les éléments ci-dessous :

L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE au 1^{er} janvier 2023 est de 14 736 479,90 €.

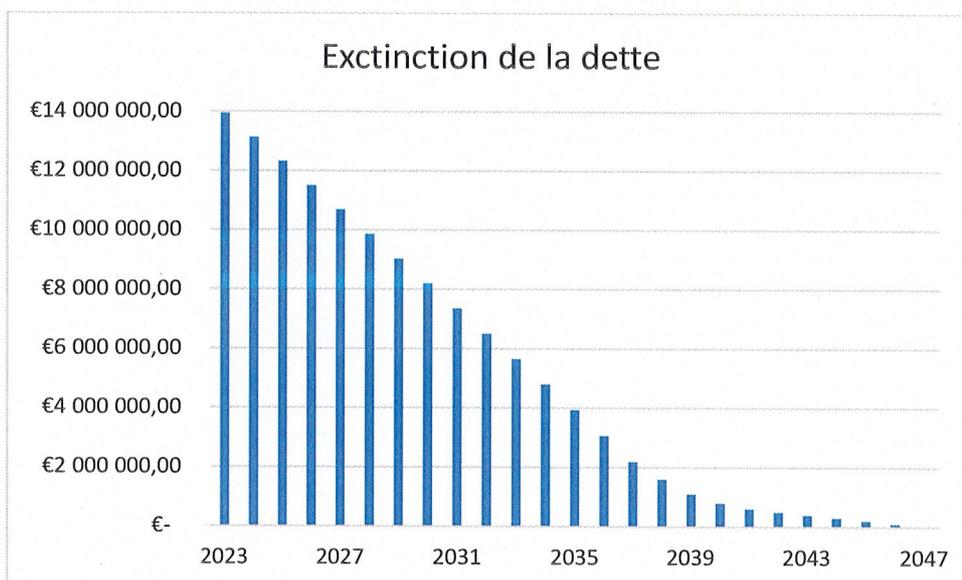


L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE, soumis à une variation de taux, représente 16 % de l'ensemble, ce qui constitue une faible exposition au risque de taux. Le taux variable utilisé est celui de l'évolution du taux du livret A. Actuellement, il est orienté à la hausse. Le Comité Syndical sera informé de l'impact de la hausse du livret A au 1^{er} février 2023 sur les intérêts en Budget Supplémentaire du Budget Principal. Toutefois, l'impact sera limité au regard de l'assiette sur laquelle s'applique le taux.

L'annuité de la dette est de 1 M€ en 2023, celle-ci va se réduire légèrement jusqu'en 2037. Après cette année, l'annuité va chuter à 500 K€ puis à 100 K€ en 2041.



Le prêt de 6 500 k€ mobilisé auprès de La Banque Postale s'éteindra en 2037, le prêt de 3 000 k€ mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts s'éteindra en 2048 et le prêt géré par la Caisse de Financement Local de 8 000 K€ s'éteindra en 2040.



La capacité de désendettement (ratio calculant le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette si tout l'autofinancement y était consacré) de MOSELLE FIBRE est de 0,7 année.

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour les prochaines années. La trésorerie actuelle du Syndicat permet à celui-ci d'intégrer de nouveaux territoires pour l'infrastructure fibre (Audun-le-Tiche et Russange, 2 Sarres ainsi que Falck et Hargarten-aux-Mines) avec la même participation de 109 € à la prise que pour l'ensemble des membres infrastructures, sans lever d'emprunt.

La circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, prévoit que les produits financiers proposés aux collectivités territoriales soient classés en fonction des risques encourus qu'ils comportent, d'une part à raison de l'indice ou des indices sous-jacent(s) (classé(s) de 1 à 5), et d'autre part de la structure du produit (classé de A à E) qui peut amplifier considérablement les effets liés à la variation de l'indice proprement dit.

Selon la typologie proposée par la circulaire du 25 juin 2010, la dette de MOSELLE FIBRE est entièrement classée en A1 :

A : Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
1 : Indices zone euro

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ADOpte** la présente stratégie d'emprunt pour les années 2023 et suivantes,
- ARTICLE 2 : **Autorise** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

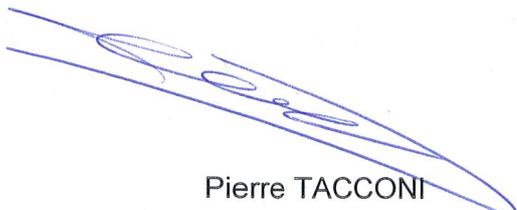
Nombre d'élus participant au vote : 18
Adopté par : 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président



Pierre TACCONI

Le Secrétaire



Patrick RISSER